



# Un territoire - une démarche - un projet

## Le SCOT : C'est parti !



Alain MILON,  
Président du SMBVA

Préserver les espaces naturels et les zones agricoles, renforcer l'équipement des pôles urbains et l'attractivité du bassin d'emploi, offrir à tous des logements variés et qualitatifs, promouvoir des pratiques de déplacement

plus respectueuses de l'environnement et donner à chacun un meilleur cadre de vie : autant d'enjeux qui ont conduit les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte à s'associer afin de réfléchir ensemble, à un développement harmonieux et concerté pour le Bassin de Vie d'Avignon.

Les dernières évolutions législatives nous conduisent à élaborer un SCoT : un document souple et évolutif pour penser en commun l'avenir de nos territoires.

Le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon couvre deux régions et deux départements.

Cette situation géographique exceptionnelle est une force pour notre territoire, à la porte des

deux grands axes nationaux que sont la vallée du Rhône et l'Arc Méditerranéen, mais également un véritable défi : celui de positionner notre bassin de vie comme une composante territoriale incontournable.

Avec la création de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise en octobre dernier et la mise en place de l'équipe techniques de pilotage, nous disposons aujourd'hui de véritables outils d'accompagnement et sommes prêts à engager le diagnostic.

Dans un même temps, l'ensemble des territoires voisins de Nîmes à Carpentras en passant par l'Uzège ou le Pays d'Arles, s'engage sur des démarches similaires. La quasi simultanéité des calendriers est une opportunité supplémentaire pour les élus et les acteurs de l'aménagement de réfléchir ensemble aux enjeux à l'échelle de ce grand territoire urbain et de mettre en cohérence leurs objectifs et leurs projets.

C'est en unissant nos volontés, notre dynamisme et nos pratiques que nous arriverons à mieux connaître, mieux développer mais également mieux protéger et promouvoir ce territoire qui nous est commun.

Le Scot est en marche, à nous de répondre à travers lui aux défis majeurs de demain !

## Le Syndicat Mixte du SCoT, porteur du projet

Créé en septembre 2003 en vue de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon rassemble les élus de 4 intercommunalités et 1 commune isolée. Il est composé d'un comité syndical de 34 élus et d'un bureau de 6 membres, représentant les diffé-

rents territoires du SCoT.

Le Syndicat est chargé de piloter les réflexions, conduire les études et arrêter les orientations du territoire. Une fois le SCoT approuvé, le Syndicat aura en charge de suivre son application et d'adapter sa mise en œuvre aux évolutions de la région avignonnaise ainsi

que de favoriser les partenariats entre les collectivités locales.

Le syndicat possède une structure et un financement propres pour assurer sa mission d'intérêt général. Cette mission est coordonnée par une équipe technique restreinte.

### Le SCoT en quelques chiffres

26 communes
230 000 habitants
91 000 emplois
566 km <sup>2</sup>
0, 65% = taux de croissance démographique annuel 90-99

### 3 Comités de Secteur

Gard / Centre / Bassin des Sorgues

### 6 Commissions Thématiques

- Occupation des territoires
- Mobilités
- Environnement et Risques
- Développement Economique
- Développement Rural
- Patrimoine et identités

## Un SCoT, pour quoi faire ?

Explosion démographique et urbaine, éclatement des centralités, accentuation des déplacements et des nuisances, dégradation de l'environnement naturel et du lien social sont autant d'aspects qui ont caractérisé le nouveau mode de construire la ville depuis la fin des années 1970.

En transformant de manière irréversible le territoire, la métropolisation confronte chaque jour ses acteurs à de nouveaux défis, en matière d'aménagement et de développement.



comment mieux gérer la complémentarité des territoires et l'équilibre des fonctionnalités ? Quelles limites penser enfin aux frontières urbaines et comment gérer les continuités en maintenant des transitions ?

Autant de thématiques et d'enjeux qu'il faut désormais penser à l'échelle du bassin de vie avignonnais pour donner cohérence et force de positionnement à ce vaste territoire.

Dans un contexte où les enjeux mondiaux interfèrent de plus en plus avec les volontés locales comment rendre ce territoire acteur d'un « mieux vivre ensemble » ? Quelle organisation spatiale penser pour demain,

Véritable outil d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 définira l'aménagement du Bassin de Vie d'Avignon à horizon 2020.

## L'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise : un outil partenarial d'aide à la décision

Créée le 4 octobre 2004 par les différents acteurs publics de l'aménagement local (Collectivités locales, Etat, Chambres consulaires), l'agence d'urbanisme est un outil partenarial de mutualisation des données urbaines et d'accompagnement des politiques publiques sur le territoire de l'aire avignonnaise. Notamment chargée de l'accompagnement technique du SCoT par la production d'études, l'animation des débats et la mise en forme de la



démarche dans ses différentes étapes, l'agence intervient aussi dans les domaines de l'observation et de la prospective, en matière d'habitat, de déplacements et de foncier, thématiques identifiées comme majeures sur l'agglomération. Elle a en outre une mission d'assistance et de conseil auprès de ses membres, et de facilitateur des échanges interinstitutionnels. Elle est présidée par Christian BOUILLLOT, Adjoint au Maire d'Avignon et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération.

## QU'EST CE QU'UN SCoT ?

Selon l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification intercommunale qui vise à fixer les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des territoires urbanisés.

Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Par là, le SCoT assure la mise en cohérence des politiques sectorielles en matière d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial ou d'environnement menées par les différentes collectivités, et leur transcription dans les documents locaux d'urbanisme (PLU).

## SCoT

Plan de Déplacements Urbains (PDU)  
Programme Local de l'Habitat (PLH)  
Schéma de Développement Commercial

Plan Local d'Urbanisme (POS-PLU)  
Carte Communale  
ZAC et Lotissement  
Autorisations d'Ouverture de Surfaces commerciales > 300 m<sup>2</sup> (CDEC)

*Le SCoT, un document d'urbanisme supérieur dans la hiérarchie des normes*

## Inter-SCoT : élargir et mutualiser la prospective

L'inter-SCoT n'est pas un but en soi, c'est une opportunité qui est donnée à des territoires voisins de penser, pour la première fois ensemble, le devenir du « delta rhodanien métropolisé ».

De Nîmes à Apt, en passant par Avignon, Carpentras, Arles et Uzès, ce sont près de 300 communes qui sont concernées par cette démarche et représentent un bassin de vie de 800 000 habitants répartis sur 2 régions et 4 départements.

Depuis quelques mois, les initiatives des différents élus porteurs de SCoT se sont

multipliées, à différentes échelles, pour tisser des liens et tenter de faire émerger de grandes problématiques communes.

La première conférence de l'Inter-SCoT de Vaucluse s'est réunie à Sorgues le 10 janvier 2005, à l'invitation du Président Alain MILON, et rassemblait l'ensemble des représentants des six SCoT de Vaucluse

Il ressort que des liens forts unissent ces grands territoires : la question du foncier et de l'accueil des jeunes actifs, la gestion des déplacements, comme éléments structurant de l'aménagement du territoire ; la ques-

tion de l'eau enfin, qu'elle inquiète par sa surabondance (inondations) ou à l'inverse par sa rareté (approvisionnement). C'est dans un esprit de coopération et de respect mutuel des territoires que s'engage aujourd'hui la construction d'un nouveau processus d'échange durable, qui devrait se traduire concrètement par : l'intégration de la dimension « inter-SCoT » dans les démarches respectives, la définition d'objectifs consensuels et partagés... et enfin l'élaboration d'une charte commune.

La prochaine réunion de l'Inter-Scot est prévue à Apt au courant du mois d'avril.

## La concertation : un point clé du SCoT

La loi SRU fait de la concertation un point essentiel de la procédure d'élaboration du SCoT.

La loi prévoit que chaque citoyen puisse disposer d'une information et s'associer à la réflexion sur le schéma de cohérence territoriale.

A cette fin, le Syndicat Mixte a mis en place un dispositif d'information et de communication pour l'ensemble de la procédure.

Ce dispositif prend plusieurs formes :

La création d'un Site Internet dès le second semestre 2005 permettant de diffuser une information actualisée sur la démarche de SCoT, l'actualité du Syndicat mixte et permettant l'accès en ligne aux différents documents techniques et administratifs,

La réalisation trimestrielle d'une lettre du



SCoT, mise à disposition des collectivités membres et disponible sous forme informatique pour quiconque en fera la demande. Cette lettre contiendra les informations relatives à l'avancement de la démarche ainsi que la synthèse des différents débats.

La mise en place d'expositions itinérantes,

qui parcourront les communes au cours des différentes phases d'élaboration du document (diagnostic, projet et orientations), et qui seront accompagnées de réunions de débat public.

En outre, le public peut d'ores et déjà faire connaître ses remarques en les consignand dans le **cahier de concertation**, disponible au siège du Syndicat (coordonnées au verso).

Enfin, parce que penser un projet de territoire passe aussi par la prise en compte des attentes de la Société Civile, le travail des **commissions thématiques** (courant 2005) ouvrira tout au long de la procédure ses portes à la parole des acteurs locaux: élus municipaux, partenaires institutionnels, associations locales, acteurs socio-économiques et représentants des différents milieux professionnels.

## Premier Acte des Ateliers du SCoT : des enjeux pour l'avenir

Le premier cycle des Ateliers du SCoT s'est tenu le 10 mai 2004 au Château de Fargues au Pontet.

Plus d'une soixantaine d'élus se sont penchés sur l'expression des grands enjeux devant servir de fil rouge au diagnostic territorial.

Réunis en groupe de travail, ils ont fait émerger les attentes pour un SCoT du Bassin de Vie Avignonnais.

### Maîtriser et accompagner le développement

Le bassin de Vie d'Avignon a connu une très forte croissance démographique au cours des dernières décennies, et face aux scénarios de l'INSEE qui prévoient une augmentation de 20% de la population sur l'Arc Méditerranéen d'ici 2020 se pose l'urgence d'avoir un positionnement sur cette croissance spontanée : comment gérer cette croissance, l'accompagner au mieux quantitativement et qualitativement ? Comment anticiper l'accueil des nouveaux arrivants et accompagner au mieux cette mutation de l'espace, sur le plan économique, social mais aussi paysager et identitaire ?

### Rééquilibrer le territoire

Le territoire avignonnais se situe dans une époque transitionnelle où les activités traditionnelles déclinent, sans trouver de relais

au niveau local. La concentration des emplois sur le pôle urbain central accroît les disparités territoriales et induit d'importants déplacements. Phare patrimonial, véritable carrefour à la croisée de flux internationaux, comment accompagner le rééquilibrage stratégique du territoire, réorganiser les projets et mettre en lisibilité les actions de développement ?

### Imposer la question foncière

Le foncier est perçu comme une denrée rare, non renouvelable et difficilement « maîtrisable » par les élus locaux. Comment mieux intégrer cette dimension foncière dont les conséquences touchent tous les domaines du développement, qu'il soit spatial, économique ou démographique ? Quels outils de maîtrise du foncier développer pour organiser un territoire plus équilibré et protéger les espaces naturels et agricoles de la pression urbaine ?

### Mieux intégrer le risque

Le risque devient une notion de plus en plus concrète sur le territoire avignonnais : inondations dramatiques, incendies, pollutions et dégradation des espaces naturels sensibles. Les causes sont multiples mais la cons-

science de l'enjeu bien réelle. Comment réintroduire sur ce territoire la prise en compte du risque, notamment environnemental, dans la culture d'un aménagement durable ? Comment restaurer la légitimité complémentarité entre préservation et développement, et porter cet enjeu à une échelle supra communale mieux appropriée à l'action ?

### Un territoire entre convergences et congestion

A la croisée des grands axes nationaux, routiers, ferroviaires et fluviaux, le bassin d'Avignon se positionne comme une terre de convergences et de transit. Extérieurement si « accessible », ce territoire connaît pourtant un paradoxe : celui d'être vécu comme « difficile à pratiquer ». Barrières naturelles ou anthropiques, manque de lisibilité, défaillance des modes alternatifs : comment améliorer les conditions de son accessibilité et donner les moyens d'harmoniser les politiques publiques à des échelles plus pertinentes ?

**« Construire une culture partagée, favoriser la cohérence des projets pour mieux préparer les territoires de demain »**

[ L'intégralité des « Actes des Ateliers » est consultable au Siège du Syndicat ]

## Lettre d'information du SCoT pour le Bassin de Vie d'Avignon

881 chemin de Gigognan  
Site de Courtine TGV  
84000 AVIGNON

Téléphone : 04 32 76 73 00  
Télécopie : 04 32 76 22 15  
Messagerie : contact@avignon-bassindevie.fr

Conception et Rédaction : Cécile GLEYZON

n° ISSN en cours



## Le SCoT : Feuille de route

2005	Définition de la méthode de travail et lancement du diagnostic
2006	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2007	Production du document d'orientations et approbation du SCoT

## 2005 : Les Temps forts du diagnostic...

### LES REUNIONS DES COMITES DE SECTEURS

(Gard-Centre-Bassin des Sorgues)

Avril : « *Etat Initial de l'Environnement* »

Mai : « *L'usage du Territoire* »

Juillet : « *Mobilités* »

### LES RENCONTRES D'ACTEURS

... d'avril à juillet autour des 6 grands thèmes des commissions et des enjeux particuliers identifiés lors des réunions de travail préalables ...

### SEPTEMBRE 2005

2ème Atelier du SCoT (journée de travail et de mise en commun des conclusions du diagnostic).

## 26 communes pour un avenir commun

Althen les Paluds  
Avignon  
Bédarrides  
Caderousse  
Caumont sur Durance  
Châteauneuf du Pape  
Courthézon  
Entraigues sur la Sorgue  
Jonquerettes  
Jonquières  
Le Pontet  
Les Angles  
Lirac  
Monteux  
Montfaucon  
Morières les Avignon  
Pernes les Fontaines  
Rochefort du Gard  
Roquemaure  
Saint Laurent des Arbres  
Saint Saturnin les Avignon  
Saze  
Sorgues  
Vedène  
Velleron  
Villeneuve les Avignon



- ① Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- ② Communauté de communes Côtes du Rhône Gardoises
- ③ Communauté de communes Pays de Rhône et Ouvèze
- ④ Communauté de communes Les Sorgues du Comtat
- Communes indépendantes



Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise